

L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/01/2021



Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,**  
Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET  
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER  
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

**DCM 2021/1** : Vote du huis clos

Catherine MOULIN rappelle que conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562, et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, considérant d'une part, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée et d'autre part la mise en place du couvre-feu à partir de 18h, il est demandé aux membres du conseil de voter pour la tenue de la séance à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

À Faux la Montagne, le 28/01/21  
La Maire  
C MOULIN

